

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1811

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Développement urbain - Bottet-Verchère - Acquisition, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée BH 346 située 81 avenue de l'Europe et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Blandine Collin

Président : Monsieur Bertrand Artigny

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022**Délibération n° CP-2022-1811**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Développement urbain - Bottet-Verchère - Acquisition, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée BH 346 située 81 avenue de l'Europe et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte**1°- Description de l'opération d'aménagement du Bottet-Verchères**

La Ville nouvelle de Rillieux-la-Pape, construite entre 1961 et 1971, connaît des difficultés économiques et sociales qui ont conduit à son classement en grand projet de ville (GPV) en décembre 2000.

Les orientations stratégiques du projet urbain, validées par les partenaires du GPV, reposent sur les 4 principes suivants :

- affirmer le positionnement de Rillieux-la-Pape et de la Ville nouvelle comme un pôle de développement est du plateau nord de l'agglomération :

- .sur le plan économique, avec la zone franche urbaine (ZFU) et le parc d'activités de Sermenaz,
- .sur le plan commercial, avec la requalification et le renforcement du pôle Bottet-Verchères ;

- diversifier l'offre de logements par le renouvellement urbain ;

- créer les conditions favorables à l'émergence d'une centralité forte et attractive entre le centre commercial Bottet-Verchères et le bourg de Rillieux-la-Pape ;

- favoriser une meilleure intégration de la Ville nouvelle dans la commune et l'agglomération lyonnaise.

Ce projet a fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), signée par l'ensemble des partenaires le 13 mai 2005.

Situé au cœur de la Ville nouvelle, le secteur Bottet-Verchères constitue un des principaux pôles commerciaux de la commune. Avec plus de 50 commerces, une moyenne surface alimentaire et les principaux équipements publics communaux (mairie, collège Maria Casarès, centre culturel Baudelaire, centre social, gendarmerie, etc.), il constitue, de fait, le centre-ville de Rillieux-la-Pape. Or, le diagnostic réalisé par le GPV a mis en évidence une perte d'attractivité de ce pôle.

Les objectifs poursuivis par cette opération sont les suivants :

- affirmer et conforter le caractère de centralité du quartier du Bottet, dans le cadre plus large de la constitution d'un centre-ville attractif entre le pôle commercial Bottet-Verchères et le centre-ville de Rillieux-la-Pape,
- diversifier et compléter le maillage urbain entre la Ville nouvelle et le centre-ville, pour améliorer les échanges et l'accessibilité au futur cœur de ville,
- restructurer et dynamiser l'appareil commercial du quartier du Bottet,
- construire des logements et des locaux d'activités, afin de promouvoir une mixité fonctionnelle et sociale dans ce quartier.

2°- Contexte opérationnel

Par délibération du Conseil n° 2007-4234 du 9 juillet 2007, ont été approuvés :

- le bilan de concertation préalable à l'opération d'aménagement et de restructuration du centre commercial,
- la réalisation, par l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA), du projet de restructuration du centre commercial du Bottet, dans le cadre du montage opérationnel associant la Commune de Rillieux-la-Pape et la Communauté urbaine de Lyon,
- le versement, par la Communauté urbaine, d'une participation à l'équilibre de l'opération d'acquisition et de démolition du centre commercial et de l'achat des locaux commerciaux.

Par délibération du Conseil n° 2012-2871 du 19 mars 2012, la SERL a été désignée comme aménageur de l'opération.

L'objectif principal de cette opération est de créer, en lieu et place de la copropriété commerciale dégradée, une nouvelle polarité regroupant des commerces, des logements et des activités tertiaires. Le projet offrira une diversité programmatique susceptible de créer une centralité forte pour la Ville nouvelle et une diversité de typologies d'habitats. L'ensemble favorisera la mixité sociale.

Le programme consiste :

- en la démolition du centre commercial,
- en la reconstruction de 150 logements, représentant 10 900 mètres carrés de surface de plancher, en locatif social, en accession sociale et libre et en un programme de résidence pour personnes âgées,
- en la création de 2 000 mètres carrés de surfaces commerciales en pied d'immeubles,
- en la création de 2 200 mètres carrés de locaux tertiaires,
- en la création d'un réseau viaire et d'espace public maillé et structuré.

3°- État de la réalisation du projet

La SERL ayant aujourd'hui achevé les travaux d'aménagement du secteur Bottet-Verchères, il a donc été projeté de procéder à la rétrocession de la parcelle cadastrée BH 346, au profit de la Métropole de Lyon, dans le cadre du traité de concession d'opération d'aménagement du Bottet-Verchères.

L'emprise de terrain aménagée en voirie et objet des présentes, est comprise dans le périmètre du traité de concession de l'opération d'aménagement du Bottet-Verchères établi entre la Communauté urbaine de Lyon et la SERL, et reçu en Préfecture du Rhône le 22 mars 2012.

II - Désignation des biens acquis

Par la présente délibération, la Métropole se propose ainsi d'acquérir la totalité de la parcelle BH 346, située 81 avenue de l'Europe à Rillieux-la-Pape et appartenant à la SERL d'une superficie de 3 960 m².

III - Conditions de l'acquisition

La SERL cédera à la Métropole le bien, à titre gratuit. Selon accord entre les parties, les frais liés à l'acte de vente, notamment les frais de notaire, seront à la charge exclusive de la Métropole ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 3 août 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, de la parcelle de terrain nu cadastrée BH 346 d'une superficie de 3 960 m², située 81 avenue de l'Europe à Rillieux-la-Pape et appartenant à la SERL dans le cadre du développement du secteur Bottet-Verchères.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - politique de la ville, individualisée le 30 septembre 2019 pour un montant de 396 701,65 € en dépenses et 438 000 € en recettes sur l'opération n° OP17O1329.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 21, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses et en recettes sur l'opération n° OP17O2762.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-291728-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
